



Mairie, 18 rue de la Mairie -45460

Envoyé en préfecture le 18/04/2025

Reçu en préfecture le 18/04/2025

Reception controle de les

Publié le

Préfecture du Loiret le

ID : 045-214500498-20250327-2025032717-DE

n° d'enregistrement ACTES



## **Conseil Municipal**

### **Délibération numéro 2025032717**

Date de la convocation  
21.03.2025

Date d'affichage  
21.03.2025

Nombres de membre

En exercice : 15  
Présents : 13  
Votants : 15

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept mars à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de BOUZY-LA-FORET se sont réunis, à la mairie.

Présents : Mmes et Mrs. Florence BONDUÉL, Jean-Claude TONDU, Christian TOUSSAINT, Christian AMEUR, Sylvie VUILLET, Gilberte BADAIRE, François DAUBIN, Sophie THIRET épouse ALLION, Ilona BERNY-VILFROY, Yann GOLLION, Dominique BAUDOIN, Aurélie DAUBIN, Aurélia BLOT.

Absents donnant pouvoir : Jonathan RÉMÉNÉ à Christian TOUSSAINT, Catherine FOUCAULT à François DAUBIN.

Délibération  
2025032717

Pour 12  
Contre 1  
Abstention 2

#### Aide sociale administré

Le Centre consultatif communal d'action sociale (CCCAS) a été saisi d'une demande d'aide financière d'un administré pour prise en charge du solde d'une facture énergétique s'élevant à 108.61 €.

Après étude de situation, le CCCAS a émis un avis favorable à cette demande.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité,**

**Valide l'avis du CCCAS.**

Le Maire,



Florence BONDUÉL.

Le Secrétaire de séance,

Yann GOLLION  
Conseiller municipal.

Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, situé 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>